

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**
880 ROUTE D'ANTIBES
06410 BIOT

DATE: **16/03/15**

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - o Représentants des parents: Me Soli (CP), Me Marqué (CP), Me Arnaldi (CE1), Me Georges (CE1/2), Me Deville (CE2), M. Caron (CM1), M. Mangin (CM1/2), M. Ros (CM2),
 - o Enseignants: M Schmitt (remplaçant CP), Me Marengo (CP), Me Salicis (CE1), M. Bridoux (CE1/2, directeur), Me Bélélis (CM1), M. Chaput (CM1/2), Me Léouffre (CM2), , Me Roche (Enseignante Regad), Me Arnaud en congé maladie est excusée.
 - o Mairie de Biot: Me Brosset (conseillère municipale élue à l'éducation), Me Béry-Béranger (service vie scolaire), M. L'hôpital (réfèrent du périscolaire Moulin neuf)
 - o Yves Ferey, DDEN,
- **Membres suppléants**
- **Autres personnes présentes**
 - o Me Léone (animatrice BCD),
 - o Me Bonhomme (vice-présidente A.P.E),

ORDRE DU JOUR:

- Mise à jour des documents de sécurité (PPMS et DUER) et observations techniques consécutives à ces mises à jour,
- Bilan de la liaison école/périscolaire,
- Questions diverses.

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

- Mise à jour du P.P.M.S et du D.U.E.R de l'école
- Liaison scolaire /périscolaire

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: (joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)

- **Mise à jour des procédures de sécurité dans l'école: plan particulier de mise en sécurité et document unique d'évaluation des risques: explication aux membres du conseil**

Comme chaque année, les procédures de sécurité sont mises à jour. Elles sont précisées dans des documents écrits et codifiés. Le plan de mise en sécurité concerne principalement deux mises en sécurité particulières des élèves:

- L'évacuation des locaux en cas de sinistres intérieurs vers des points de rassemblements extérieurs. Ceux-ci sont rigoureusement notifiés. Les exercices d'évacuation sont fréquents et donc les automatismes de tous sont en place. En dehors des animateurs du périscolaire nouveaux dans l'établissement... Le PPMS a été communiqué à l'équipe d'animation pour information.
- Le confinement dans les locaux des élèves et du personnel suite à des événements extérieurs (inondation, nuage toxique...). Les élèves et le personnel sont alors regroupés dans des zones de mises à l'abri définies précisément. Les familles doivent alors rester chez elles et attendre le feu vert des autorités préfectorales ou locales (mairie) et ne doivent surtout pas se présenter coûte que coûte à l'école. Un exercice de confinement est prévu avec l'appui de la caserne de pompiers de Biot mais en attente de la disponibilité des pompiers (en période de vigilance attentat, ils ne sont pas autorisés à faire des sorties de prévention).
- Les évacuations comme le confinement de l'école élémentaire se déroulent en simultané avec l'école maternelle. Le personnel du périscolaire si présent dans l'école au moment de l'événement, suit les mêmes procédures et se dirige vers les mêmes zones de mises à l'abri.
- Un exemplaire du plan particulier de mise en sécurité mis à jour a été transmis à Mr Lhôpital référent périscolaire afin que le personnel municipal nouvellement arrivé soit au fait des procédures à suivre et utilisent les mêmes qu'en temps scolaire. Les élèves ont besoin de procédures harmonisées quel que soit le moment de la journée pour mettre en place des automatismes. Mr Bridoux conseille à la municipalité de prévoir des exercices d'évacuation sur temps hors scolaire afin de valider les positionnements pris par l'équipe.
- Sur le plan technique, l'alarme confinement ne fonctionne pas (un boîtier est manquant dans le bureau de direction de l'école maternelle qui agit sur l'ensemble des deux écoles). Me Béry indique aussi qu'un message d'alerte doit être enregistré pour cette alarme et que la mairie était en attente de son contenu. L'ensemble doit être revu avec les services techniques de la mairie. Concernant le contenu des mallettes de première urgence dans les classes, après recensement des éléments obligatoires, il manque dans chaque classe une petite radio fonctionnant sur batterie avec blister de piles pour son alimentation, et plusieurs lampes dynamo dans certaines classes. Une liste détaillée des besoins sera envoyée aux affaires scolaires, auprès de l'ACMO Hygiène et sécurité..
- Concernant le document unique d'évaluation des risques des personnes travaillant dans les locaux de l'école: chaque local accueillant du public a été observé, analysé au vu de la dangerosité possible d'éléments s'y trouvant. L'ensemble de l'école a été visité à cette fin (élémentaire + cuisine et local d'entreposage). Tous les points pouvant présenter un risque éventuel ont été listés dans ce document qui va être transmis aux services scolaire et technique pour traiter les éléments relevés posant problème.

- Mr Bridoux souligne que certains points figuraient déjà dans le relevé de l'an passé: la protection des piliers de pergolas de la cour et le volume sonore dans le réfectoire. Pour ces deux points, Me Brosset indique que la mairie a diligenté un responsable pour trouver des solutions. Enfin, mêmes si elles sont régulièrement changées, des plaques de plafond ramollies par l'humidité apparaissent de façon régulière après intempéries tout au long de l'année dans les classes. Ce qui témoigne d'infiltrations structurelles, Mr Bridoux demande qu'une inspection du toit de l'école soit envisagée pour en trouver la source, compte-tenu de l'effondrement il y a plusieurs années d'une partie de plafond dans une classe de l'école. Me Brosset indique qu'un responsable technique doit passer à l'école pour voir les priorités à traiter. Mr Ros rappelle que l'éclairage du préau extérieur côté parking ne fonctionne pas.

- Question des parents d'élèves au sujet des différences d'exigence de discipline entre le scolaire et le périscolaire:

- Certains représentants des parents d'élèves s'interrogent sur les différences d'exigence disciplinaire dans les différents temps. Et plus précisément pourquoi la même discipline n'est pas observée sur le temps périscolaire ? Mr Lhôpital répond que le contenu des ateliers périscolaires et la nature même des temps d'animation ne nécessitent pas une tenue aussi rigide de la part des élèves que des temps d'enseignement. Mr Bridoux rappelle que le règlement de l'école tel qu'il a été rédigé englobe l'ensemble de la communauté éducative sur ces différents temps, et qu'en matière de respect vis à vis d'autrui par exemple, aucune différence n'est faite sur le respect à avoir, ni vis à vis des enfants, ni vis à vis des adultes quelle que soit la fonction qu'ils exercent à l'école. Me Béry rappelle également que les temps périscolaires sont régis par un règlement qui prévoient des sanctions en cas d'excès répétés avec informations préalables aux familles. Mr Caron avance le fait que le respect envers les élèves n'a pas toujours été présent. Ce que nuance le responsable du périscolaire même si un animateur a effectivement eu du mal à se positionner face aux élèves les plus âgés. Mr Bridoux tient à préciser que deux problèmes spécifiques ont pu jeter la confusion sur différents problèmes avant les congés d'hiver à ce sujet, outre les difficultés de positionnement élèves/animateur s'est ajoutée l'existence dans l'effectif des élèves de CM d'un noyau particulièrement agitateur et qui a nécessité un recadrage strict avec information aux parents concernés .
- Me Léouffre donne de nombreux exemples de faits qui indiquent également que certains parents d'élèves avaient besoin d'être rapidement informés de l'entrée précoce de leurs enfants dans l'adolescence avec toutes les conséquences qui en découlent. Me Béry demande donc aux parents d'élèves d'être vigilants également sur ce point, et la nécessité de rester dans la communication entre les différentes parties, ce qui est déjà efficient semble-t-il. Me Béry indique également que, suite à différents événements similaires ayant eu lieu dans d'autres écoles du village, une réunion de sensibilisation sur les dangers d'internet/ réseaux sociaux et utilisation de portables par les adolescents allait être organisée à l'école St Roch à destination des parents. Mr Bridoux attend lui une réponse de la gendarmerie de Valbonne pour une action de prévention à destination des élèves de CM à l'école.
- L'organisation de la kermesse, à l'ordre du jour, n'est pas abordée en l'absence de la présidente de l'A.P.E.

- **Questions diverses:**

De la part des parents d'élèves sur la mise en place du plan Vigipirate: en dehors d'un affichage jugé anxiogène par certains parents, quelles mesures ont été prises en supplément pour assurer la sécurité des élèves ? Mr Bridoux indique que le principal changement est un accès plus restreint des adultes dans l'enceinte de l'école, notamment au niveau maternel, accompagné d'un contrôle visuel renforcé sur les personnes et ce qu'elles transportent. Des mesures de contrôle des sorties scolaires extérieures sont également mises en place. Tous reconnaissent que face à une menace terroriste éventuelle, ces mesures n'empêcheraient pas une attaque... Seule une présence policière renforcée pourrait être dissuasive mais la mairie de Biot ne peut pas dépêcher les policiers municipaux à chaque sortie d'école.

De la part des enseignants sur la dotation en vidéoprojecteurs: Me Béry indique que les vidéoprojecteurs testés dans les écoles seront répartis avant la fin de l'année scolaire 2014/15.

De la part des enseignants sur les activités sportives: suite à l'annulation des deux stages de voile initialement prévus pour les classes de CM Chaput/Bélélis par le CNA d'Antibes pour défaut d'intervenant, Mr Bridoux demande à la municipalité si d'autres solutions de remplacement peuvent être envisagées. La discussion porte sur les différentes autres bases nautiques pouvant également accueillir des groupes scolaires mais le délai d'agrément éventuel de ces nouvelles structures et de leurs intervenants dans les trois mois est bien trop court. D'autres solutions sur les structures locales: TCM, Dojo de l'Eganaude, golf de Biot vont être étudiées rapidement.

La mairie de Biot autorise de nouveau l'occupation de l'ancien terrain de la Fontanette aux classes de l'école. Les CM des classes de Me Léouffre et de Mr Chaput devraient reprendre les ateliers sportifs à cet endroit à la fin du mois de mars.

Mr Bridoux demande à la municipalité l'installation d'un panneau de basket qui serait fixé de façon permanente dans la cour au niveau du préau et qui serait très utile pendant les temps scolaire et périscolaire. Les panneaux de basket mobiles de l'école ont énormément souffert de l'usage intensif qu'il en est fait, depuis la rentrée.

Mr Bridoux rappelle que cette année, il n'y aura pas de pont de l'Ascension et par conséquent le vendredi 15 mai sera travaillé. Le conseil d'école se réunira de nouveau le 08 juin 2015.

L'ordre du jour ayant été traité , la séance est close.

Le président du conseil d'école faisant office de secrétaire de séance,

F. Bridoux